

# YUSMART SAV MONITEURS



Date : .....

## COORDONNEES DU CLIENT

Société : ..... Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

\* Dès la clôture de votre demande un agent vous appellera pour fixer un Rendez vous .

## RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE MONITEUR

Moniteur :  15" CRT  17" CRT  19 " CRT  21" CRT       15" TFT  17" TFT  19" TFT

Marque : .... Modèle : .....

S/N : ..... Date d'achat : .....

\* Joindre impérativement votre facture d'achat

\* Conserver tous vos accessoires : les câbles, manuel d'utilisation, transformateur, socle etc.

## PANNE CONSTATEE

- Ecran noir (Avez-vous vérifié tous les câbles alim & VGA ? Sont-ils bien connectés ?  
Est-ce que le système de veille de votre PC est activé ? )
- Problème de couleurs ou l'écran flou ( Votre écran est-il bien configuré ? )
- L'affichage d'écran rétréci ou déformé malgré le réglage
- L'image flash, scintille ou tremble
- Panne aléatoire :
- Autres pannes :
- Résolution utilisée :

## INFORMATIONS IMPORTANTES SUR NOS INTERVENTIONS

- Toute demande d'intervention abusive et non justifiée entraîne une facturation forfaitaire de 110 €H.T.
  - Tout moniteur reçu en nos locaux, cassé, suite à une négligence d'emballage du client, fera l'objet d'une facturation.
  - Les frais d'envoi seront à la charge du client suite aux fausses informations du client ou l'adresse erronée.
  - Les dossiers illisibles, incomplets, erronés ne seront pas pris en charge.
- Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

TEL : 01 56 70 05 17

FAX : 01 49 78 09 29

& yusmart@lm3S.fr

CARTE DE GARANTIE

3 ans SUR SITE

Cher Client

**Nous vous remercions d'avoir fait confiance à la marque YUSMART en vous portant acquéreur de ce moniteur. Votre écran bénéficie d'une garantie de 3 ans sur site. La garantie, exécutée par notre centre agréé YUSMART, couvre la main d'oeuvre et les pièces.**

Dans le cas d'une panne pendant la première année, le service comprend l'échange de votre écran (\*) par un écran de même type (qualité échange standard), livré à votre adresse, par l'un de nos prestataires.

Dans tous les cas, la garantie première année est limitée à 15 mois date de fabrication sauf facture du client final comprenant le **type d'écran et le numéro de série** correspondant. Dans le cas d'une panne pendant la deuxième ou troisième année, le service comprend l'enlèvement sur site, la réparation et le retour à votre adresse. .

**ASSISTANCE TELEPHONIQUE – 01 56 70 50 18**

**PAR FAX – 01 49 78 09 29**

du lundi au vendredi de 9h à 12H30 et de 13H30 à 17h \* (jours fériés exclus)

\* Le service sur site s'entend France métropolitaine.

Pour une copie des conditions générales de maintenance, merci de faxer votre demande

## CONDITIONS DE GARANTIE

- Les termes et conditions de procédure d'échange s'ajoutent aux conditions standard de la garantie offerte par le Constructeur
- La garantie ne s'étend pas aux écrans ayant subi une négligence, un accident, le feu, une inondation, un choc, une mauvaise connexion, une installation non conforme, des modifications non autorisées ou le non respect des instructions fournies par le Constructeur ou réparés par un centre non autorisé.
- Toute demande d'intervention communiquée au centre de réparation fera l'objet d'un échange de l'écran en panne le Constructeur se réserve le droit d'échanger l'écran du client par un écran équivalent ou supérieur.
- Aucun échange ne peut dépasser la période de garantie offerte à l'origine.
- Dans le cas d'une incapacité à fournir un écran équivalent, le Constructeur se réserve le droit de prêter un écran pendant la durée de réparation.
- Toute demande d'intervention reçue avant 16 heures, déclenchera normalement le remplacement de l'écran sur site, le jour ouvré suivant. (reportez vous s'il vous plaît au carnet de garantie.)
- Le N° de série de l'unité échangée sera enregistré dans la base de données afin d'assurer la validité de la garantie.
- le Constructeur se réserve le droit de réparer l'écran dans ses ateliers, ou de nommer un centre agréé pour assurer les réparations.
- Tout changement d'adresse doit être communiqué par écrit à YUSMART, faute de quoi la Garantie pourrait s'annuler.

### Exclusions

La mauvaise utilisation ou le non respect des spécifications de l'écran.

Tous les dommages autres que les pannes électroniques.

Utilisation de fréquences incorrectes ou de logiciels non adaptés ou équipement non conformes.